

Prise de position relative à la révision de la loi sur l'école obligatoire 2^e lecture au Grand Conseil juin 2021

Les modifications de la loi sur l'école obligatoire ont été discutées pendant la session de juin du Grand Conseil. L'ancrage dans la loi sur l'école obligatoire de l'enseignement spécialisé et l'encouragement des talents particuliers étaient incontestés. Formation Berne a intensément collaboré à l'élaboration des bases légales.

En outre, différentes motions concernant d'autres thèmes ont donné lieu à beaucoup de discussions. Formation Berne s'est également engagée à ce niveau-là et a pu enregistrer un certain nombre de succès en faveur des enseignants et enseignantes, des directions d'écoles et de la qualité de la formation. Vous trouvez un résumé ci-après:

Motion	Justification	Résultat
<p>Compétence Plan d'études</p> <p>Attribution au Grand Conseil de la compétence pour des tâches uniques nouvelles et récurrentes à partir d'un montant de CHF 200'000.</p>	<p>Formation Berne peut comprendre que le parlement veuille avoir son mot à dire pour les dépenses supplémentaires importantes engendrées par le plan d'études. Le Grand Conseil dispose déjà de cette compétence dans le cadre du budget et plan intégré mission-financement. Formation Berne considère que cela est important et juste.</p> <p>Sur le plan de la politique financière, on ne voit pas la nécessité de réduire cette compétence à CHF 200'000 pour les nouvelles dépenses liées au plan d'études.</p> <p>Il semble donc qu'il s'agit là plutôt d'un moyen pour en influencer le contenu et non de la question de son financement.</p> <p>Cela ouvrirait davantage la porte aux discussions concernant le contenu du plan d'études. Tous les camps politiques pourraient ainsi tenter d'imposer leurs préférences en matière de contenu. Le plan d'études serait exposé aux rapports de majorité politique actuels. Cela porterait fortement préjudice à l'école. En refusant l'initiative «Votons sur les plans d'études» en 2018 avec près de 76% des voix, les citoyens du canton se sont exprimés pour que les plans d'études restent en dehors des discussions politiques.</p> <p>Formation Berne demande au Grand Conseil d'accepter ce verdict et de ne pas faire du plan d'études le jouet de la politique.</p>	<p>Refusé, conformément à la proposition de Formation Berne</p>
<p>Conventions intercantionales</p>	<p>Lorsque les conventions intercantionales relatives aux plans d'études ou parties de plans d'études concernent les coûts ou les lois, elles doivent être adoptées par le Grand Conseil. Cela restreindrait considérablement la marge de manœuvre des spécialistes de l'éducation. Le travail de la CDIP serait retardé, la collaboration intercantonale serait entravée. Les</p>	<p>Refusé, conformément à la proposition de Formation Berne</p>

<p>Attribution au Grand Conseil de la compétence pour les conventions avec d'autres cantons relatives aux plans d'études ou parties de ceux-ci.</p>	<p>procédures deviendraient plus complexes, coûteuses et fastidieuses. L'intention d'influencer le contenu des plans d'études et conventions est évidente.</p> <p>Les coûts pour de nouvelles dépenses ou dépenses supplémentaires sont de toute manière examinés par le Grand Conseil dans le cadre du budget et du plan intégré mission-financement. La législation relève aussi de la compétence du Grand Conseil. Il est donc inutile d'établir d'autres conditions.</p> <p>Cette motion rend les déroulements plus lents et est en grande partie superflue.</p>	
<p>Participations dans des maisons d'édition</p> <p>Le canton ne doit plus prendre des participations dans les maisons d'édition pour garantir que les écoles publiques du canton de Berne disposent d'un éventail suffisant et adéquat de moyens d'enseignement.</p>	<p>Formation Berne approuve la prise de participations du canton dans des maisons d'édition et recommande donc de ne pas modifier l'article.</p> <p>L'argumentation présentée lors de la première lecture reste valable.</p> <p><i>La possibilité d'une prise de participation dans des maisons d'édition doit être maintenue. La participation et le pilotage proactif pour l'élaboration des moyens d'enseignement restent ainsi assurés. Ceux-ci doivent être de haute qualité, modernes, et s'engager dans le Lehrplan 21. La responsabilité et la garantie en la matière incombent au canton, pour autant qu'il soit copropriétaire. La possibilité d'un refinancement à long terme de nouveaux développements contribue à améliorer la qualité, étant donné qu'ils ne doivent pas s'orienter à court terme selon les besoins du marché. Une orientation principalement commerciale pourrait avoir pour conséquence que les moyens d'enseignement pour certaines disciplines ou thèmes ne seraient plus élaborés en raison de la trop petite taille du marché. Il en résulterait une concentration sur le marché et une perte de diversité. Les besoins spécifiques du canton – aussi de nature financière – seraient soumis à de fortes pressions.</i></p> <p><i>La maison d'édition Schulverlag plus AG est le service responsable des moyens d'enseignement pour les cantons de Berne et d'Argovie et met à disposition des établissements de la scolarité obligatoire des outils modernes, flexibles et axés sur les besoins des utilisateurs. Les écoles profitent de ce service de coordination lors de l'acquisition de leurs moyens d'enseignement. Cette prestation serait mise en péril.</i></p> <p><i>La maison d'édition Schulverlag plus AG dispose d'une solide assise financière et entrepreneuriale et fonctionne bien. La vente serait une aventure dont l'issue serait très incertaine, pouvant même aller jusqu'à la liquidation.</i></p> <p><i>La tendance à la libéralisation peut aussi être poursuivie avec la participation du canton.</i></p>	<p>Adopté, contrairement à la proposition de Formation Berne</p>

	<p>Il paraît évident que le mécontentement envers les moyens d'enseignement pour le français Mille feuilles et Clin d'œil sont à l'origine de la proposition de vendre la maison d'édition Schulverlag plus AG.</p> <p>La question de savoir pourquoi un échange sur l'amélioration des moyens d'enseignement n'a pu avoir lieu qu'après de fortes pressions relève du pilotage et non pas des rapports de propriété. La critique est tout à fait justifiée. Si la maison d'édition Schulverlag plus AG est vendue, le canton ne pourra plus influencer les choses de la même manière. Sa position sera affaiblie dans d'éventuelles négociations de vente. Il est probable qu'il en résultera une perte financière.</p> <p>De plus, la maison d'édition Schulverlag plus AG s'engage davantage que d'autres maisons d'édition pour les classes d'écoles à degrés multiples et le bilinguisme vu que le canton possède la moitié des actions. Si le canton se retire, ces deux éléments essentiels n'auront plus le même poids.</p>	
<p>Moyens d'enseignement obligatoires (Wahlobligatorien)</p> <p>Si possible, établissement d'une liste des moyens d'enseignement (obligatoires) autorisés parmi lesquels choisir (Wahlobligatorien)</p>	<p>Formation Berne approuve la création d'une liste des moyens d'enseignement (obligatoires) autorisés parmi lesquels choisir, à condition que l'on dispose de moyens d'enseignement appropriés. Cette marge de manœuvre répond aux besoins des enseignants et enseignantes. Il est important d'avoir une unité de principe pour les compétences dans les années scolaires. C'est la seule façon de ne pas rendre le changement de domicile des élèves encore plus difficile qu'il n'est déjà aujourd'hui pour toutes les parties impliquées.</p>	<p>Adopté, conformément à la proposition de Formation Berne</p>
<p>Qualité de la prise en charge dans les écoles à journée continue</p> <p>La prise en charge des enfants doit être assurée</p>	<p>Le personnel d'encadrement des écoles à journée continue doit répondre à des exigences minimales qui sont définies dans une ordonnance. Il ne doit pas seulement «s'occuper» des enfants. Pour cela, l'offre coûte trop cher aux communes, au canton et aux parents. L'école à journée continue doit présenter une valeur pédagogique. Elle joue un rôle important en tant que structure d'accueil extrascolaire. Elle est définie comme suit (site internet INC):</p>	<p>Refusé, conformément à la proposition de Formation Berne</p>

<p>par une personne qui dispose des qualifications et de l'expérience nécessaires dans l'encadrement des enfants.</p>	<p><i>En offrant une prise en charge, des activités formatives et un soutien pédagogique adaptés à l'âge et au degré d'autonomie des enfants, les modules d'école à journée continue contribuent, en dehors de l'enseignement obligatoire, à la mission globale et générale de l'école publique qui intègre des tâches d'éducation et de formation.</i></p> <p>Les modules d'école à journée continue</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>aident les parents à concilier famille et travail;</i> • <i>facilitent l'intégration sociale des enfants ayant peu de contacts sociaux avec leurs pairs et des enfants allophones;</i> • <i>contribuent à l'égalité des chances;</i> • <i>élargissent le lieu d'apprentissage et d'expérience qu'est l'école et</i> • <i>proposent un changement dans le fonctionnement de l'école par de nouvelles formes de collaboration et d'heures de présence.</i> <p>Compte tenu de cette perspective qualitative, la question de savoir si une commune est disposée à assumer ou non des coûts plus élevés pour du personnel qualifié ne doit pas être laissée au hasard. La qualification est une condition de base pour encadrer des enfants, l'expérience un complément bienvenu. Les deux ne suffisent pas pour le travail pédagogique exigeant dans une école à journée continue.</p> <p>Chaque franc qui est investi dans une infrastructure d'accueil extrascolaire est rentable à plus d'un titre. Les écoles à journée continue deviennent attractives si elles offrent une bonne qualité, grâce à du personnel bien formé.</p>	
<p>Normes de qualité dans les écoles à journée continue</p> <p>Le Conseil-exécutif édicte des prescriptions minimales régissant les normes de qualité relatives notamment à la formation du personnel et aux locaux ainsi que des</p>	<p>Pour Formation Berne, il est clair que des normes minimales relatives à la formation du personnel et aux locaux ainsi qu'à la gestion de la qualité sont nécessaires. Ce n'est que de cette façon que l'école à journée continue peut remplir sa mission et représenter une offre attrayante pour les parents et les enfants. Les écoles à journée continue doivent collaborer étroitement avec l'école et être un complément au fonctionnement de l'école. Cela permet par exemple aux jeunes dans des situations difficiles de se déplacer dans un environnement différent et de prendre de la distance dans les écoles à journée continue. Cela ne fonctionnera cependant que si le personnel est formé en conséquence.</p>	<p>Adopté, conformément à la proposition de Formation Berne</p>

prescriptions régissant la gestion de la qualité.		
<p>Travail social en milieu scolaire</p> <p>La contribution (au travail social en milieu scolaire) est de 30% des coûts salariaux. Elle peut être calculée comme forfait.</p>	<p>Le travail social en milieu scolaire est un élément important pour décharger les écoles, les enfants et adolescents et finalement pour améliorer l'enseignement. Le travail social en milieu scolaire est une offre d'accès facilité pour les élèves, les enseignants et enseignantes, les directions d'école et les parents. En intervenant précocement dans des situations difficiles, il décharge les antennes du SPE et les services sociaux.</p> <p>Une augmentation à 30% de la participation du canton aux coûts salariaux et donc un engagement financier accru du canton a pour conséquence que davantage de communes proposent (peuvent proposer) le travail social en milieu scolaire.</p>	Refusé, contrairement à la proposition de Formation Berne
<p>Enseignement en tandem</p> <p>Nouvel article de loi sur l'enseignement en tandem à l'école infantine</p>	<p>L'enseignement en tandem au cycle 1 est une revendication prioritaire de Formation Berne. Une motion y relative a été adoptée en novembre 2020.</p> <p>Des motions sur l'ancrage de cette revendication dans la loi ont été déposées lors des discussions sur la loi sur l'école obligatoire. Celles-ci ont été déposées à brève échéance, Formation Berne n'a pu s'exprimer que dans le cadre d'entretiens bilatéraux.</p> <p>Un contingentement de l'enseignement en tandem à l'école infantine était prévu pour assurer l'équilibre budgétaire. On devait s'attendre à des coûts supplémentaires importants. D'autre part, un bon encadrement au cycle d'entrée réduit les coûts et les charges assumées par les antennes SPE et le travail social en milieu scolaire. Cela libère des ressources pour d'autres cycles.</p>	Refusé, contrairement à la position de Formation Berne

La loi sur l'école obligatoire a été approuvée par 147 voix contre 3 lors de la votation finale.

Anna-Katharina Zenger
Responsable syndicale